

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MAI 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 6 MAI 2024, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1. Ouverture

24-05-112

### 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

### 3. Adoption des procès-verbaux

24-05-113

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Lemieux ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

24-05-114

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2024, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### **4.1 Caribous**

De passage à Sainte-Anne-des-Monts, le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, ainsi que sa collègue ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maïté Blanchette Vézina, ont présenté un plan incomplet dans la mesure où des consultations en découleront. La consultation régionale servira à mieux cibler les actions et permettre aux intervenants du milieu de savoir ce qui s'en vient et comment le tout sera déployé. Les parties intéressées sont d'ailleurs invitées à se rendre dès maintenant sur le site de consultation publique du gouvernement du Québec.

Lors d'une rencontre privée qui a eu lieu avant cette présentation, le maire a fait part des préoccupations relatives au développement local. Il faudra que le gouvernement tienne compte de l'occupation du territoire assujéti et des activités qui y sont exercées. Plusieurs entreprises verront leurs activités mises en péril, selon le plan qui sera déposé. Il est important que la future stratégie en tienne compte.

##### **4.2 Parcs et terrains de jeux**

La Ville a effectué une de cure de rajeunissement à ses parcs et terrains de jeux à l'été 2023. Grâce aux aides financières obtenues, il y a encore des travaux qui seront exécutés cet été. Il sera entre autres possible de pratiquer le pickleball à la patinoire extérieure du parc 4-saisons.

##### **4.3 Sûreté du Québec**

Le maire rappelle qu'il y a eu la perte d'un poste de patrouilleur en Haute-Gaspésie. Le maire dénonce le manque de transparence et il a demandé, sans succès, de pouvoir consulter l'étude qui a mené à la coupure de ce poste. Il y aura finalement une présentation de l'étude au prochain comité de sécurité publique de la MRC de la Haute-Gaspésie.

##### **4.4 Tordeuse des bourgeons d'épinette par la SOPFIM**

Pour l'été 2024, les arrosages aériens réalisés par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) couvriront 10 régions dont 197 000 hectares pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Des discussions auront lieu avec les responsables pour tenter de diminuer les désagréments pour les citoyens.

#### **5.- Administration**

24-05-115

##### **5.1 Ouverture de poste - Préposé(e) à l'entretien ménager**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Serge Paquet, reçue le 24 avril, dans laquelle il renonce au poste de préposé à l'entretien ménager à temps plein à partir du 10 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à l'entretien ménager.

ADOPTÉE

24-05-116

##### **5.2 Embauche de Maude Thibault au poste d'agente aux communications et soutien aux ressources humaines**

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-030 autorisant l'ouverture du poste d'agente aux communications et soutien aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues et des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que madame Maude Thibault soit engagée à titre d'agente aux communications et soutien aux ressources humaines selon les conditions prévues à la convention de travail des cadres de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, au 2<sup>e</sup> échelon de ce poste avec une période de probation d'une durée de six (6) mois. Elle aura droit à des vacances annuelles calculées sur la base de 3 semaines qui seront accumulées à partir de son entrée en fonction;

Que madame Thibault entrera en fonction le lundi 13 mai 2024.

ADOPTÉE

24-05-117

5.3 Renouvellement de l'adhésion et délégation à l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie

CONSIDÉRANT la facture 00472 de Tourisme Gaspésie pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville;

CONSIDÉRANT la tenue de l'Assemblée générale annuelle 2024 de Tourisme Gaspésie le 23 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Gaspésie et le paiement de la cotisation 2024-2025 au montant 1 774,06 \$, taxes incluses;

Que le conseil mandate la conseillère MYRIAM BELLEY pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Monts lors de l'assemblée générale annuelle de Tourisme Gaspésie qui se tiendra virtuellement le 23 mai 2024.

ADOPTÉE

24-05-118

5.4 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

24-05-119

5.5 Reconnaissance du Club des Motoneigistes du Mont Logan inc. aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec relatif à l'assurance de dommages pour les organismes sans but lucratif de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Club des Motoneigistes du Mont Logan inc., organisme sans but lucratif œuvrant sur le territoire de Sainte-Anne-des-Monts, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre une assurance de dommages offerte par le programme de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil reconnaisse le Club des Motoneigistes du Mont Logan inc. aux fins du programme d'assurance de dommages de l'UMQ.

ADOPTÉE

24-05-120

5.6 Fermeture d'une partie de la route Bellerive et autorisation de vente d'une parcelle de terrain à Lucie Lepage

CONSIDÉRANT que madame Lucie Lepage a fait une demande à la Ville afin de se porter acquéreuse d'une partie de l'emprise de la rue Bellerive, propriété de la Ville, afin de rendre conforme les installations sanitaires qui y ont été installées à la suite de l'émission d'un permis le 18 août 2000;

CONSIDÉRANT que cette partie de l'emprise n'est plus entretenue par la Ville à titre de chemin public et qu'elle ne sert plus à la circulation;

CONSIDÉRANT que, selon les informations reçues, il n'y a aucune infrastructure municipale qui traverse cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT que, selon monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation, la parcelle de terrain de la Ville à acquérir par Lucie Lepage est évaluée à 1,69 \$ du m<sup>2</sup>;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la vente à madame Lucie Lepage de la parcelle de terrain visée sur la rue Bellerive, d'une superficie d'environ 400 m<sup>2</sup> pour une contrepartie de 1,69 \$ du m<sup>2</sup>, la valeur finale étant déterminée par les dimensions mentionnées au cadastre à produire;

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ordonne et statue que soit fermée et abolie comme chemin public la parcelle de la rue Bellerive tel que montré au dossier pour en faire partie intégrante;

Que les frais professionnels (notaire et arpenteur-géomètre) seront à la charge de l'acquéreur;

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de vente à intervenir avec madame Lucie Lepage.

ADOPTÉE

24-05-121

5.7 Amendement à la résolution 23-12-350 - Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la résolution 23-12-350 soit amendée pour remplacer la date de la séance ordinaire du mois de juillet, initialement prévue le 8 juillet, par la date du mardi 2 juillet.

ADOPTÉE

## 6. Trésorerie

24-05-122

### 6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 39764 à 39807, pour un montant de 331 175,28 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 39811 à 39921, pour un montant de 823 069,64 \$
- Pour un total de 1 154 244,92 \$

ADOPTÉE

#### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

24-05-123

### 6.2 Approbation du budget révisé 2024 de l'OMH

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé de l'OMH en date du 12 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le budget révisé de l'OMH du 12 avril 2024 dans lequel la participation financière de la Ville s'élève à 45 132 \$.

ADOPTÉE

24-05-124

### 6.3 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- Volleyball Haute-Gaspésie : 500 \$
- Chevaliers de Colomb – Conseil de Tourelle : 500 \$
- Table des organismes communautaires de la Haute-Gaspésie : 500 \$
- Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts : 500 \$

ADOPTÉE

24-05-125

### 6.4 Aide financière à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM

CONSIDÉRANT que les Jeux des 50 ans et plus offrent l'occasion aux aînés de pratiquer régulièrement leurs activités favorites;

CONSIDÉRANT les bienfaits de l'activité physique sur la qualité de vie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder une aide financière de 300 \$ à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine pour la tenue des Jeux 2024.

ADOPTÉE

24-05-126

**6.5 Aide financière au Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts**

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de ne plus s'occuper du camp de jour depuis 2022;

CONSIDÉRANT que l'organisme Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts organise un camp de jour à l'été 2024;

CONSIDÉRANT l'état des résultats 2023 et le budget prévisionnel 2024 présentés par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer le protocole d'entente à intervenir;

D'accorder à Camp de jour Sainte-Anne-des-Monts deux versements de 15 000 \$ pour un total de 30 000 \$. Le premier versement est payable à la signature de l'entente et le deuxième le 12 juillet 2024.

ADOPTÉE

**7. Urbanisme**

**7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 avril 2024**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 30 avril 2024, est déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-05-127

**7.2 Demande de dérogation mineure – 345, boul. Sainte-Anne Est**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur René Lévesque ayant pour objet, si elle est acceptée, de :

- régulariser l'implantation d'un bâtiment à 0,58 mètre de la marge de recul arrière alors que le Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul arrière de 6,50 mètres;

CONSIDÉRANT la résolution 24-1159 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande peut être acceptée;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis sur le site Web de la Ville en date du 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter de régulariser l'implantation d'un bâtiment à 0,58 mètre de la marge de recul arrière alors que le Règlement de zonage 04-620 prescrit une marge de recul arrière de 6,50 mètres.

ADOPTÉE

**8. Règlements**

24-05-128

**8.1 Adoption du Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures de lutte contre les îlots de chaleurs urbains**

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-960 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-960 et de sa portée, à savoir que :

Le premier but du règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin de changer une partie de l'affectation du sol Ca.10 par une affectation du sol Cb qui permet à la fois l'usage quincaillerie-vente au détail (code 5251) et cour à bois extérieure-vente au détail (codification 5211 groupe 2);

Le second but du règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin d'atténuer les effets nocifs et indésirables des îlots de chaleur, en période de vague de chaleur, sur la santé humaine et l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 24-960 modifiant le Règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures de lutte contre les îlots de chaleurs urbains soit adopté suivant sa forme et sa teneur. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

24-05-129

8.2 Adoption du Règlement 24-961 modifiant le Règlement administratif 04-623 sur les documents requis lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-961 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-961 et de sa portée, à savoir qu'il vise à mettre à jour le Règlement 04-623 ayant pour objectif de spécifier et d'obliger les documents requis lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance du 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 24-961 modifiant le Règlement administratif 04-623 sur les documents requis lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau soit adopté suivant sa forme et sa teneur. Une copie de ce règlement est déposée à la présente séance.

ADOPTÉE

8.3 Avis de motion du Règlement 24-962 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

Le conseiller JACQUES LÉTOURNEAU donne avis de motion du projet de Règlement 24-962 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

24-05-130

8.4 Adoption du projet de Règlement 24-962 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-962 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;



CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement et de sa portée, à savoir que le but est de modifier le plan d'urbanisme numéro 04-626 en modifiant le plan intitulé « Les grandes affectations du territoire et densités d'occupation » faisant partie intégrante du plan d'urbanisme numéro 04-626 de manière à créer une zone d'affectation du sol « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation du sol « Résidentielle moyenne à forte densité » afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation publique prévue à l'article 125 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue le 27 mai 2024 à 10 h à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de Règlement 24-962 modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Une copie du projet de règlement est déposée au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

8.5 Avis de motion du Règlement 24-963 modifiant le Règlement de zonage 04-620

La conseillère ARIANE LÉVESQUE donne avis de motion du projet de Règlement 24-963 modifiant le Règlement de zonage 04-620 qui sera soumis, pour approbation, à une séance subséquente.

24-05-131

8.6 Adoption du premier projet de Règlement 24-963 modifiant le Règlement de zonage 04-620

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 24-963 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du Règlement 24-963 et de sa portée, à savoir que le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone parcellaire, dont l'affectation du sol est Mixte, correspondant à une partie de la superficie du lot 4 325 369 du cadastre du Québec soit celle incluse dans le périmètre d'urbanisation afin de permettre la conversion de l'immeuble sis au 20 B rue Thériault en un centre communautaire multifonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation publique prévue à l'article 125 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit tenue le 27 mai 2024 à 10 h à la salle du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le premier projet de Règlement 24-963 modifiant le Règlement de zonage 04-620, copie du projet de règlement est déposé au dossier de la présente séance.

ADOPTÉE

**9. Travaux publics**

24-05-132

9.1 Acceptation d'une soumission pour l'asphaltage du Domaine de l'Oiselière, phase 1

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-059 autorisant un appel d'offres public pour l'asphaltage du Domaine de l'Oiselière, phase 1;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'asphaltage à Les Entreprises Mont-Sterling Inc. pour un montant de 286 774,17 \$ taxes incluses. Cette dépense sera prise à la dépense de l'exercice et/ou surplus accumulé.

ADOPTÉE

24-05-133

9.2 Acceptation des soumissions pour la location d'équipement de machinerie lourde

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 24-03-021 la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé des soumissions sur invitation pour obtenir des prix pour la location de certains équipements dont elle pourrait avoir besoin en 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les soumissions jugées conformes seront inscrites au répertoire dont la Ville se servira pour la location de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que soient acceptées les soumissions conformes des différents soumissionnaires invités et qu'elles soient inscrites au répertoire de prix pour location d'équipements;

Que les entreprises soient appelées en tenant compte du prix soumis, soit du moins élevé au plus élevé, en fonction des besoins de la Ville.

ADOPTÉE

24-05-134

9.3 Acceptation d'une soumission pour la fourniture de sel de déglacage

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-096 autorisant un appel d'offres public conjoint avec la Ville de Cap-Chat pour la fourniture de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission la plus basse pour la fourniture et la livraison de 1 060 tonnes métriques de sel de déglacage, soit celle de Sel Warwick au montant de 155 998,08 \$, taxes incluses;

Que la date de livraison devra être déterminée avec le directeur des Travaux publics;

D'autoriser le paiement de la facture de Sel Warwick qui sera adressée à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour la fourniture de 700 tonnes métriques de sel de déglacage pour un montant de 103 017,60 \$ (taxes incluses);

Que, comme prévu au devis d'appel d'offres, Sel Warwick fera parvenir une facture à la Ville de Cap-Chat pour la fourniture de 360 tonnes métriques de sel de déglacage.

ADOPTÉE

24-05-135

9.4 Autorisation d'un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6X6 avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite faire l'acquisition d'un camion 6X6 avec équipements de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6X6 avec équipements de déneigement.

Que le directeur des travaux publics, M. David Castonguay, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

24-05-136 9.5 Autorisation d'un appel d'offres public pour le resurfaçage des rues

CONSIDÉRANT le choix du conseil municipal de procéder à un resurfaçage de certaines rues municipales sélectionnées par le service des travaux publics en lien avec leur niveau de dégradation respective;

CONSIDÉRANT que les travaux se réaliseront dans les rues suivantes :

Tronçon de 300 m de la rue des Muguets  
Tronçon de 61 m de la rue Thériault  
Tronçon de la 3<sup>e</sup> Rue Ouest  
Tronçon de 50 m de la 4<sup>e</sup> Rue Est, section sud  
Tronçon de 92 m de la rue des Lynx  
Tronçon de la 25<sup>e</sup> Rue Ouest  
Rue Bujold, sur toute sa longueur  
Rue des Pinsons, sur toute sa longueur

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil autorise un appel d'offres public pour les travaux de recouvrement d'asphaltage de certaines rues de la Ville;

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

24-05-137 9.6 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde – Temps plein

CONSIDÉRANT la lettre de Dany Vallée reçue le 19 avril 2024 dans laquelle il renonce au poste permanent d'opérateur de machinerie lourde;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste permanent, temps plein, d'opérateur de machinerie lourde à l'interne.

ADOPTÉE

24-05-138 9.7 Ouverture de poste – Préposé à la maintenance voirie – Temps plein

CONSIDÉRANT le départ de Denis Deschênes du poste de préposé maintenance Voirie pour un poste de préposé maintenance Loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste permanent, temps plein, de préposé à la maintenance voirie à l'interne.

ADOPTÉE

24-05-139 9.8 Ouverture de poste – Opérateur de machinerie lourde – Liste de rappel

CONSIDÉRANT que la liste de rappel pour le poste d'opérateur de machinerie lourde est vide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel.

ADOPTÉE

24-05-140 9.9 Ouverture de poste – Préposé à la maintenance voirie – Liste de rappel

CONSIDÉRANT que la liste de rappel pour le poste de préposé à la maintenance voirie est vide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de préposé à la maintenance voirie sur liste de rappel.

ADOPTÉE

24-05-141 9.10 Embauche de Jean-Philippe Laflamme au poste de préposé à la maintenance sur la liste de rappel

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de préposé à la maintenance voirie sur la liste de rappel en vertu de la résolution 24-03-064;

CONSIDÉRANT que 2 candidats ont déposé leur candidature;

CONSIDÉRANT que seul un candidat possédait les compétences requises pour ce poste et qu'il a passé un examen médical et physique chez un professionnel compétent;

CONSIDÉRANT ce qui précède, le comité recommande l'embauche de Jean-Philippe Laflamme à titre de préposé à la maintenance sur la liste de rappel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil procède à l'embauche de Jean-Philippe Laflamme au poste de préposé à la maintenance sur la liste de rappel, à l'échelon 1 de la convention collective de travail des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, en date du 29 avril 2024.

ADOPTÉE

## 10. Loisirs

24-05-142 10.1 Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la réfection du bloc sanitaire au Parc du Petit-Bois

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a présenté et obtenu un projet pour la réfection du bloc sanitaire au Parc du Petit-Bois dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil municipal autorise un appel d'offres sur invitation pour la réfection du bloc sanitaire au Parc du Petit-Bois;

Que le directeur des services techniques, Jean-François Landry, soit autorisé à signer au nom de la Ville toute documentation en lien avec ce projet.

ADOPTÉE

24-05-143 10.2 Acceptation d'une soumission – Tessier Récréo-Parc – Mobilier urbain

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a présenté et obtenu une demande financement au programme de mobilité durable de la Table des saines habitudes de vie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que ce projet nous permet de faire l'achat de matériel urbain pour favoriser le transport actif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc pour l'achat de 6 supports à vélos et 2 tables adaptées au montant de 13 232,47 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-05-144 10.3 Acceptation d'une soumission – Concept K – Affiche Faubourg Maritime

CONSIDÉRANT la désuétude de l'affiche indiquant le Faubourg Maritime à l'intersection de la route 132 et de la route 299;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Concept K pour le renouvellement de l'affiche au montant de 14 061,90 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajouteront des frais de graphisme.

ADOPTÉE

24-05-145 10.4 Acceptation d'une soumission – Richard Cloutier Paysagiste - Parc Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-042 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations au Parc Gérard-Robinson;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Richard Cloutier Paysagiste pour l'achat et l'installation de pelouse en rouleaux au Parc Gérard-Robinson au montant de 9 657,90 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-05-146 10.5 Acceptation d'une soumission – Produits horticoles Lavoie - Parc Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-042 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations au Parc Gérard-Robinson;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Produits horticoles Lavoie pour l'achat et la livraison de 150 verges cube de fibres d'aire de jeux (paillis) au montant de 16 211,48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-05-147 10.6 Acceptation de soumissions – Tessier Récréo-Parc et NI Produits – Parc Gérard-Robinson

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-042 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération

intermunicipale du Fonds régions et ruralité à la MRC de la Haute-Gaspésie pour la bonification des installations au Parc Gérard-Robinson;

CONSIDÉRANT que cette demande a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc pour l'achat d'une table à pique-nique, d'un banc et d'un support à vélos au montant de 6 182,21 \$, taxes incluses;

D'accepter la soumission de NI Produits pour l'achat d'une poubelle au montant de 3 035,34 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

24-05-148

10.7 Autorisation de signature – Entente concernant la halte routière du secteur Tourelle

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du terrain de la halte routière du secteur Tourelle;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Boisjoly occupe ce terrain et y opère un casse-croûte en vertu d'une entente qui prenait fin en mai 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour reconduire l'entente avec monsieur Boisjoly pour une période de deux ans qui prendra fin en mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'entente à intervenir avec monsieur Yves Boisjoly relativement à la halte routière du secteur Tourelle.

ADOPTÉE

**11. Incendie**

**12. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-05-149

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21h.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/at

\*\*\*\*\*